



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 03/03/2021

PROGRAMME NATIONAL PONTS

Dans le cadre du plan de relance, le programme national ponts offre aux communes qui en ont le plus besoin un vaste programme de recensement et d'évaluation de leurs ouvrages d'art.

Près de 28 000 communes remplissant les critères du décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 sont concernées dont 160 dans les Alpes-de-Haute-Provence.

La liste des communes éligibles est accessible sur le site du programme : <https://www.cerema.fr/fr/programmenationalponts/communes>

Ce programme national se déroulera en 2 phases sur 2 ans (2021 - 2022) et sera conduit par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

La première phase consiste à faire **l'inventaire large des ouvrages** sur les **communes éligibles et volontaires**, la deuxième consiste en **des évaluations plus approfondies des ouvrages les plus sensibles**. Pour réaliser les visites de recensement et d'évaluation des ouvrages sur le terrain, le CEREMA mobilisera, au travers d'accords-cadres nationaux, les bureaux d'études privés.

Début février 2021, le CEREMA a adressé un courrier à l'ensemble des communes éligibles afin qu'elles puissent s'inscrire dans le programme si elles le souhaitent. Pour les communes éligibles n'ayant pas reçu ou ne retrouvant pas le courriel, il est possible de se faire connaître à l'adresse suivante : contact-programmeponts@cerema.fr

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex